

## **Compte rendu du conseil d'école** **Jeudi 15 Octobre 2020 à 17h30**

**Personnes excusées** : Stéphane RESPAUD, IEN, , Mr Couloumiers, DDEN, Mme Gobbo, directrice de l'ALAE, Mme Couffignal, psychologue scolaire du 1<sup>er</sup> degré, représentante du RASED, Mme Alléguède Brigitte, responsable des transports et des soins sur les écoles

### **Personnes présentes :**

- Les enseignantes : Mme DE CONTO, Mme CAISSO, Mme MOKHTARI, Mme PATER, Mme MARTINI, Mme MAHE, Mme PERES, Mme VIGUIER
- Directrice de l'école : Mme Massat
- Parents d'élèves élus : Mme Van Staen, Mme Rault, Mme Brethous, Mme Chaumont.
- M. Serge DEUILHE, Maire de Saint Lys, arrivé à 17h39
- Mr Fabrice Planchon 1<sup>er</sup> adjoint délégué chargé de la politique culturelle et de l'éducation

Rappels :

- Le conseil d'école se réunit pour évoquer les questions qui touchent à l'école en général.**
- Les enfants et les enseignants en sont les principaux acteurs.**
- Les parents, les parents d'élèves élus, la mairie, l'Agglo-Muretain en sont les partenaires nécessaires.**
- Les questions d'ordre particulier ou relevant du fonctionnement spécifique d'une classe ne sont pas abordées pendant le conseil d'école et doivent être étudiées dans un autre cadre.**

### **1- Résultats aux élections des parents d'élèves :**

Elles se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2020. 8 sièges ont été pourvus sur les 8 à pourvoir.

1 seule liste proposée : ASPAREL

Pas d'incidents notifiés ;

**387**électeurs inscrits

**218** votants

**190** suffrages exprimés

**28** bulletins nuls ou blancs

Soit un taux de participation de **56.33** % en hausse par rapport à l'année précédente (50.49%).

Il en ressort que le vote exclusif par correspondance semble être un bon outil.

Il y a encore quelques erreurs : certains parents soit n'ont pas compris le document explicatif, soit par choix, ont décidé de voter nul.

La liste a été affichée sur le panneau d'affichage extérieur, dans le hall d'entrée et sur le blog de l'école.

L'équipe enseignante souhaite la bienvenue aux nouveaux parents élus.

Les parents d'élèves vont réaliser un trombinoscope des parents d'élèves élus qui sera affiché dans l'école.

### **2-Règlement intérieur**

Le règlement intérieur n'a pas été modifié et a été voté à l'unanimité.

Il peut être consulté sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur de l'école, sur le site de l'association des parents d'élèves ainsi que sur le site de la mairie ou le blog de l'école.

### 3 - Effectifs :

Nous avons **207** élèves à la rentrée 2020-2021. Après les vacances de Toussaint, nous accueillerons 2 nouveaux élèves en MS et GS soit **209** élèves.

Les effectifs sont en baisse : 222 au dernier conseil d'école.

Soit 60 PS

66 MS dont 21 occitans

83 GS dont 22 occitans

### Avec la répartition suivante :

2 PS à 27

1 PS/MS à 28

3 MS/GS à 28 avec 8 MS (45 unilingues)

Et 1MS occitan à 21 et 1GS occitan à 22 (61 unilingues).

### 4- APC

Elles ont lieu : le lundi, mercredi et jeudi de 11h35 à 12h soit 25min réparties sur 31 semaines.

Chaque enseignant choisit parmi ses élèves ceux qui ont besoin d'une aide particulière pour remédier à une difficulté passagère ou utilise ce moment pour travailler certaines compétences en petit groupe.

Le mercredi les élèves allant au CLSH à Tabarly, ne participent pas à ces activités.

L'accord des parents est obligatoire pour la participation à l'APC. Pour faciliter les démarches, une autorisation est signée en début d'année scolaire pour la totalité de l'année.

Très peu de familles ont refusé l'APC cette année.

Les familles ont les dates de début et de fin à chaque période ainsi que le domaine travaillé.

La première période a débuté le 7 septembre. La 2<sup>ème</sup> le 2 novembre.

En général, la dernière semaine avant chaque période de vacances, au moment où les enfants sont le plus fatigués, il n'y a pas d'APC.

En 1<sup>ère</sup> période les enseignantes privilégient la rotation des élèves par petits groupes pour appréhender au mieux les compétences des élèves.

### 5- Projet d'école

C'est celui qui a été validé en 2019. Il a pour titre : ***Le jeu, les arts et la culture au service des apprentissages et du vivre ensemble*** et sera reconduit jusqu'en 2022.

Le jeu est mis au centre des apprentissages dans les domaines : mobiliser le langage, structurer sa pensée et le vivre ensemble.

Le vivre ensemble est surtout approfondi autour des activités artistiques, physiques et le développement du pôle culturel. Lors des sorties par exemple, les élèves développent leur savoir-être dans des lieux autres que l'école.

Toutes ces activités, visant à des apprentissages, sont structurées pour assurer aux élèves un parcours scolaire fluide et progressif.

### 6-Bilan de la situation sanitaire et santé scolaire

Des Aménagements ont été réalisés pour répondre aux exigences du protocole en lien avec la situation sanitaire :

-organisation de 2 entrées pour fluidifier le flux de parents.

-séparation des groupes d'élèves lors des récréations et des activités pour limiter les brassages trop importants d'enfants

### **Questions des parents : peut-on maintenir cette double entrée après la fin de l'épidémie ?**

Cette organisation multiplie le travail d'affichage de la directrice. Par ailleurs, la régulation des problèmes et incivilités est beaucoup plus difficile à gérer sur 2 entrées, mais surtout, cette organisation monopolise le personnel ATSEM et d'animation, qui n'est donc pas disponible dans les classes à des moments importants de flottement.

Par contre la directrice est bien consciente que cette double entrée est efficace pour fluidifier et simplifier l'accès aux classes.

Aucune décision définitive n'est prise mais la directrice émet des réserves.

**-désinfection des mains** de toutes les personnes entrant dans les locaux et **port du masque** obligatoire.

Certains parents tentent d'esquiver la désinfection des mains, ils n'ont pas pris en compte la mesure de la situation sanitaire et le personnel est confronté à des incivilités.

Pourtant, de plus en plus de parents sont touchés par le COVID, d'où l'importance de la **désinfection des mains** dès l'entrée dans les locaux et du **port du masque**. La directrice rappelle que ce sont les 2 conditions sine qua none permettant l'entrée des parents dans l'école et que le port du masque est aussi strictement obligatoire aux abords des écoles (30m autour). La directrice se donne le droit de refuser l'entrée d'un accompagnateur refusant de respecter ces consignes. Ne pouvant être présente sur toutes les entrées et sorties, la directrice rappelle qu'elle délègue son autorité aux personnels ATSEMS qui appliquent strictement ses consignes.

Il serait important que la **police municipale** passe aux abords des écoles pour faire de la prévention.

**Intervention de Mr La maire** : la situation de la police municipale (manque de personnel) ne permet pas une rotation efficace sur les écoles. Si des infractions sont constatées, il faut appeler la gendarmerie.

Les parents d'élèves soulèvent la **problématique de l'approvisionnement en gel hydroalcoolique**.

La directrice ne s'est pas sentie soutenue par la mairie alors que c'était un élément essentiel de la réussite de la rentrée pour la protection de tous face au virus. La directrice de l'école mais aussi de l'ALAE regrettent fortement de devoir réclamer régulièrement l'approvisionnement en gel.

Il serait souhaitable que les décisions importantes soient rapidement prises par les responsables du fonctionnement des écoles. La directrice doit palier par tous les moyens aux manquements et doit faire face à des situations incohérentes et non sécuritaires dans l'état actuel d'une situation sanitaire critique.

Actuellement, il a normalement été acté 2 passages par semaine pour alimenter les bornes, or ça ne semble toujours pas être le cas, dès mardi soir, il n'y avait plus de gel et il n'y en a toujours pas à l'heure actuelle. On se dépanne avec le reste de gel individuel fourni lors du déconfinement par l'agglomuretain ou l'éducation nationale.

Mr le Maire demande que les mails soient transférés à son secrétariat, tout devrait rentrer dans l'ordre à la rentrée de Toussaint.

Des nouvelles bornes ont été commandées pour être installés à hauteur d'enfant.

### **Autre aménagement prévu :**

A la rentrée des vacances de Toussaint, les enfants de GS rentreront seuls dans l'école pour limiter le nombre de parents le matin. L'enfant sera aidé par l'animatrice ou l'atsem au niveau de la borne pour badger. Le parent devra bien spécifier l'emploi du temps à son enfant.

**Il faut, pour le retour d'un enfant ayant manifesté des symptômes de la COVID 19 ou ayant été défini comme cas contact, que le parent complète une attestation sur l'honneur fournie par l'école.**

## **Les mesures et consignes changent régulièrement d'où les modifications régulières des informations et la nécessité de la réorganisation des services.**

Pour exemple : les ATSEMS et animatrices à risques n'ont plus le droit d'être en contact avec du public et ne doivent plus être présentes sur le temps de restauration si, sur ce temps, on reçoit du public sans masque (exple autre ATSEM ou animateur sans masque qui mange). Ces contraintes engendrent une réorganisation des services qui n'est pas sans conséquence sur le bon fonctionnement de l'école.

Enfin, en lien avec la période de confinement le personnel ATSEM a le droit de récupérer, d'ici la fin décembre, sans remplacement, les heures dites bonus, ceci engendrera des adaptations des enseignements des enseignantes puisqu'elles devront fonctionner sans ATSEM. Habituellement sur ces heures, elles étaient remplacées.

### **Santé scolaire :**

Cette année l'école dépend du CMS (centre médico-scolaire) de Tournefeuille : le médecin scolaire du secteur est le Dr Nousse.

### **12 PAI actuellement sur l'école.**

2 autres PAI vont être mis en place à la demande des parents.

Tous les PAI sont à jour et ont été validés par le Dr Nousseur. La procédure cette année (traitement par mail) est plus efficace et rapide que les dernières années.

La directrice rappelle qu'il est de la responsabilité des parents de signaler la nécessité d'un PAI et de fournir tous les documents demandés ainsi que les médicaments. Dans le cas où les parents ne nous fourniraient pas, après plusieurs rappels, les éléments demandés et médicaments, l'école décline toute responsabilité.

Les parents ne sont pas assez rigoureux dans le traitement des dossiers de PAI. Pour la direction et la responsable des soins sur les écoles, c'est un travail très fastidieux de vérification. Les parents ont tendance à oublier que les enseignantes et le personnel ne sont ni médecin ni infirmier et que les protocoles doivent être clairs et précis pour permettre une application efficace et sans danger.

Rappel : Pour un PAI allergie, il nous faut absolument un avis d'un médecin allergologue pour prendre en considération cette allergie.

Tous les PAI ont été envoyés à l'Agglomuretain. On est dans l'attente des retours.

## **7- Sécurité**

**Exercice incendie :** Le 1<sup>er</sup> exercice d'évacuation initialement programmé le vendredi 2 octobre a finalement eu lieu le 09/10/2020 sur le Petit Prince en présence d'un référent mairie. Tout s'est parfaitement déroulé. L'évacuation de tout le personnel et des enfants s'est faite en 2min17.

**PPMS** plan particulier de mise en sûreté : un exercice imposé et obligatoire a eu lieu le jeudi 08 octobre 2020 sur le thème de l'intrusion/attentat et un 2<sup>nd</sup> exercice sera programmé en 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> période sur le thème d'une catastrophe naturelle. Il a été effectué en présence d'un élu Mr Laborde, d'un représentant de la mairie, d'un gendarme et d'un parent d'élève élu.

Tout s'est déroulé avec efficacité. La directrice a fait remonter à la mairie les éléments qui restent à améliorer pour que la sécurité de tous soit assurée. La mairie a pris note des manques et va faire le nécessaire.

L'exercice s'est déroulé sur un temps de récréation, ce qui a demandé à l'équipe de repenser les lieux où se cacher.

Les parents d'élèves rappellent que l'alerte est inaudible côté bureau ALAE. La mairie répond que lors de la réfection de l'école, c'est un point qui sera traité.

## 8- Présentation du RASED

**Mme Couffignal en son absence, nous a transmis une présentation du RASED :**

**Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, lequel est chargé d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent les apprentissages scolaires :**

*« Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves ».*

*« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes ». (circulaire du 2014-107 du 18 août 2014)*

Un « RASED » est constitué de trois types d'intervenants :

- un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique dit « enseignant d'adaptation », ou Maître « E », qui *« intervient lorsque l'élève manifeste des difficultés avérées à comprendre et à apprendre alors même que ses capacités de travail mental sont satisfaisantes. Ses actions visent à la maîtrise des méthodes de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite » (Circulaire du 30-04-2002)*

- un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative dit « Rééducateur » ou Maître « G », dont les missions sont :

- restaurer chez l'enfant la communication, l'estime de soi et le désir d'apprendre.
- permettre à l'enfant de faire évoluer son rapport aux exigences de l'école.
- aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités.

- Une psychologue scolaire (Psychologue Éducation Nationale 1<sup>er</sup> degré), qui aide à *« comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation » (circulaire du 18 août 2014)*

Le RASED propose des aides (individuelles ou en groupe) aux élèves en grande difficulté, en lien avec les enseignants des classes et à partir de leurs demandes, réalisées lors des concertations ou synthèses classe de début d'année, organisées par le directeur. L'indication d'aide se fait en synthèse RASED. (E + G + Psy, dans le meilleur des cas). Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont, en effet, membres des équipes des écoles dans lesquelles ils interviennent.

*Situation actuelle 2020-2021 :*

L'enseignante spécialisée ( Madame Corsini, maîtresse « E »), et la psychologue interviennent auprès des élèves des écoles de Saint-Lys : Madame Corsini, en petits groupes, sur le cycle 2 (CP, CE1 et CE2), Madame Couffignal sur les trois écoles (40 classes) de la commune.

Les deux postes sont positionnés administrativement sur l'école Florence Arthaud, à Saint Lys, mais madame Corsini intervient également sur les villages de Fontenilles, Fonsorbes et Ste Foy de Peyrolières, toujours sur le cycle 2, parfois avec des interventions ponctuelles en maternelle.

Le poste du rééducateur, quant à lui est basé à Rieumes, avec intervention en priorité au secteur avoisinant.

La psychologue, madame Couffignal, est, actuellement, la seule à intervenir sur un secteur de campagne (23 classes) : Saignède, Bonrepos sur Aussonnelle, les villages du RPI et Poucharramet : sur cette école, c'est en collaboration avec la rééducatrice, Madame Bonadéo.

Notre supérieur hiérarchique est l'inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription HG15, basé à Fonsorbes ; il est responsable du pilotage du RASED de la circonscription.

Notre secteur est dépourvu de médecin scolaire, lequel, fait partie, comme nous, du pôle ressource de circonscription. Les demandes sont alors adressées au SAMIS. (basé au Rectorat)

Les locaux sont variables selon les écoles : nous avons des salles spécifiques sur les écoles de Saint Lys, tandis que dans les plus petits villages, nous nous adaptons aux locaux qui sont mis à notre disposition : Salles BCD, de l'ALAE, jusqu'à la salle des maîtres ou bureau de la directrice, en dehors de son temps de décharge, bien entendu. Les élèves sont pris en charge sur la journée de classe, en dehors des temps des récréations.

*Le statut des psychologues de l'Éducation Nationale* est maintenant établi par décret. ( J.O. du 31 avril 2017). La psychologue du 1<sup>er</sup> degré participe à des temps de concertation avec les enseignants, ainsi qu'à des équipes éducatives, réalise des observations en classe, met en place des entretiens et bilans, ceux-ci avec l'accord écrit des familles. Elle se met en lien avec les partenaires de soins, toujours sous réserve de l'acceptation de la famille.

Il est important de travailler en confiance avec les parents, car c'est sur eux que repose la prise en compte des besoins de leur enfant, en particulier, les prises en charges (démarches de soin ou sociales) qui sont, parfois, à mettre en place. Les entrevues avec les parents se réalisent parfois à la demande de ceux-ci, mais la psychologue se retournera alors vers les équipes enseignantes pour prendre connaissance de la situation, si celle-ci lui est inconnue, ce qui est assez rare, car les observations en classe, comme les liens avec les enseignants et la directrice sont fréquents : ceux-ci ne requièrent pas l'autorisation des familles. Si un entretien ou un bilan psychologique est proposé auprès d'un élève, une demande d'autorisation en direction des deux parents est réalisée par écrit.

Le travail du RASED se fait en collaboration avec la directrice, l'infirmière scolaire, et la référente de scolarité, enseignante spécialisée chargée du suivi des élèves en situation de handicap, elle même étant en lien avec la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée, loi de 2005) et le rectorat.

Par ailleurs, certaines situations particulières (maintiens, sauts de classe, orientations ou autres, dites « sensibles ») peuvent aussi être soumises à la réflexion du pôle ressource de la circonscription.

Les demandes MDPH se réalisent de plus en plus tôt et sont de plus en plus fréquentes. Lorsqu'il y a une reconnaissance du handicap, cela peut ouvrir des droits à compensation : matérielles (matériel pédagogique adapté), humaines (AESH, 3 dans l'école du Petit Prince) et financières (Allocation, taxi..)

Le lien est aussi fait pour les élèves de CM2, parfois en équipe éducative, et, dans tous les cas, avant la fin de l'année scolaire, pour ceux qui entrent au collège et ont besoin d'une attention particulière de l'équipe du second degré : élèves sous PAI (Accueil Individualisé, pour suivi médical), PAP, (Plan d'Accompagnement Personnalisé, pour trouble « Dys » loi de 2015) PPS, (Projet Personnalisé de Scolarisation, si validé par la MDPH) ou toute autre situation sensible qui le nécessiterait.

## **9-Transports scolaires**

**En l'absence de Mme Alléguede, la directrice sert de porte-parole des données transmises :**

2 circuits avec toujours 2 accompagnatrices .

S 8341 (badge rouge) : 1 enfant transporté

S8342 (badge vert) : 7 enfants transportés

Soit 8 enfants transportés

3 refus pour le moins de 1 km.

Pour la rentrée des vacances de la Toussaint 2 de ces refus demanderont le transport à titre payant.

**Les consignes sanitaires sont respectées:**

-port du masque pour les adultes accompagnants et le chauffeur

-1 enfant pour 2 places. Si besoin les fratries sont à côté.

- Gel hydro alcoolique à la montée et lavage des mains à l'arrivée à l'école.

**Problème soulevé :** les parents sont sans masque à l'arrêt de bus. Il serait souhaitable qu'ils en portent un même si on n'est plus en zone écarlate avec port du masque obligatoire.

## 10- Les Budgets :

**Budget fonctionnement** cad le budget qui permet l'achat des fournitures scolaires : **7956€**. Ce budget est calculé en fonction des effectifs de janvier de l'année scolaire précédente (soit 221 élèves) et sur la base de **36€** par enfant. L'équipe enseignante remercie la mairie de ce budget très confortable.

Nouvel appel d'offre cette année concernant les fournisseurs. La directrice rappelle que les fournisseurs choisis ne proposent pas toujours le matériel utilisé par les enseignantes, très spécifique en maternelle.

Mr le maire est conscient qu'il y a un travail à faire autour des fournisseurs, que les attentes et les besoins des différentes écoles ne sont pas identiques.

**Budget aménagement, équipement d'école, de classe :** le budget de **1000€** a permis de commander des chaises. Il persiste des problèmes quant à la passation des commandes avec les services techniques. En effet, elles n'ont pas été passées en temps et heures alors que 2 rendez-vous avaient eu lieu pour les finaliser. Résultat, la commande ne correspond pas dans sa totalité à la demande de l'école et l'achat d'un meuble reste en suspens. Le budget n'étant plus suffisant.

Mr le Maire travaille pour une amélioration des procédures. En attendant l'école n'a pas obtenu le matériel demandé.

**Subvention mairie :** **3536€** soit un budget de **16 €** par enfant pour l'achat de biens durables ou les sorties scolaires et le financement du spectacle de Noël. Le spectacle de Noël réservé correspond à un investissement de 1000€.

**Budget transport :** le budget de **3757€** permet de financer le bus pour Aqualudia et les sorties école et cinéma et d'autres sorties pédagogiques. Il correspond à **17 €** par enfant

**Coopérative et OCCE :** elle est alimentée par les dons des familles et les bénéfices de la vente de photos... les dons de l'association ASPAREL et de la mairie.

L'école est affiliée à l'OCCE et règle les frais d'adhésion qui s'élèvent à **2,24€** par coopérateur (élève + enseignant) Aussi , il faut savoir, que quel que soit la participation des familles, l'école devra verser la somme correspondante au nombre d'élèves scolarisés et au nombre d'enseignants de l'école.

Elle permet de payer les 3 séances de cinéma dans le cadre du projet école et cinéma.

Elle permet aussi de financer les sorties scolaires et les transports, les achats de petits matériels pédagogiques liés au projet de classes et d'école, des ingrédients pour la cuisine...

Concernant les dons des parents, le montant semble être équivalent à celui de l'année dernière. Approximativement, la moitié des familles participe mais comme les dons sont importants, la somme récoltée est assez conséquente. Lors du prochain conseil d'école, on pourra donner le montant exact, la date limite pour faire un don étant fixée au 16 octobre 2020.

Don de l'association des parents d'élèves : il sera moins importante que les années précédentes car les 2 manifestations prévues ont dû être annulées soit à cause de la situation sanitaire soit à cause de la météo.

## 11-Travaux, équipements et besoins

La communication avec les services techniques est compliquée, la directrice ne sait jamais si les demandes sont prises en compte et si les travaux vont être réalisés. De ce fait, la directrice doit démultiplier mails et appels. La situation devient critique et épuisante. Il faut absolument remédier à cette situation.

La directrice propose qu'un document soit laissé à son attention quand les travaux ont été réalisés et qu'un tableau récapitulatif des interventions à venir lui soit adressé.

La mairie est consciente de la problématique, elle compte y remédier par le recrutement de personnels et par la mise en place de procédures plus efficaces et pertinentes.

Problématique de début d'année rencontrée suite à la situation sanitaire :

-les travaux de la réalisation de la **rampe d'accès** pour les personnes handicapées côté ALAE, n'est toujours pas effective. Réponse de la mairie : les mesures ont été prises, les travaux n'étant pas compliqués, ils vont être rapidement planifiés.

- **cales** pour tenir les portes d'entrée de l'ALAE, les solutions proposées et pourtant simples (cales en bois) arrivent trop tardivement (semaine du 7 octobre). D'autres solutions ne peuvent-elle pas être apportées pour les portes entre les 2 écoles puissent être maintenues ouvertes le temps du passage des élèves ?

La mairie espère une rénovation de l'école en 2021. Le dossier a été mis en suspens depuis la crise sanitaire mais elle espère reprendre très vite ce dossier.

-les rats : invasion, la directrice a dû appeler 3 fois et envoyer 2 mails pour que sa demande soit prise en compte. La société devait passer ce lundi matin, la mairie confirme le passage de la société mais le mercredi 14 octobre.

Peut-on trouver des solutions pour qu'il y ait plus de réactivité ?

-pression de l'eau difficile à réguler ainsi que le froid et le chaud. Un bilan énergétique sera réalisé lors de la rénovation.

-problème électrique récurrent dans le local de la BCD de l'école. La mairie fait remonter le problème pour rechercher ce qui occasionne ce dysfonctionnement.

La directrice remercie la mairie quant à sa réactivité pour la mise en marche du chauffage.

**Questions des parents pour l'ALAE** : peut-on mieux réguler le chauffage côté ALAE ?

La mairie se renseigne car certaines compétences de l'agglomuretain ont été rétrocédées à la mairie.

Equipements à demander :

- Installation du WIFI dans toute l'école. La mairie : ce sera revu lors de la rénovation de l'école.



- Ordinateur pour la salle des maîtres : la mairie va trouver dans son stock un ou plusieurs ordinateurs récents pour équiper la salle des maîtres. Pour l'instant, il a été budgétisé de changer l'ordinateur portable de la direction.
- Equipement d'autres classes avec un rétro projecteur. La mairie va y réfléchir, il faut budgétiser cet achat. 5 classes seraient intéressées, un seul équipement serait envisageable pour cette année.  
Les parents d'élèves déplorent que l'on consacre si peu d'investissement pour l'école du Petit Prince.
- Réhabilitation de la cour car dangereuse lors du projet de rénovation.
- Rideaux occultants dans les classes 2,7,8, pour favoriser un temps calme et permettre l'endormissement des élèves qui en ont besoin.
- Rideaux dans la cl5 toujours absents et pas de film occultant non plus au niveau de la réserve. Mr Planchon rappelle que les films occultants ne sont obligatoires que si les classes sont visibles de l'extérieur.
- Draps (65) et couvertures (15) pour le dortoir : la mairie ne sait pas de qui relève cet achat. La directrice confirme qu'elle s'adressait aux services techniques précédemment. Mr Planchon continue à se renseigner et reviendra vers la directrice.
- Clés pour le personnel du RASED et clés des portes des classes.
- Préau à agrandir car son espace peut être réduit de moitié en cas de pluie.

## 12- ALAE

Effectifs ALAE, fréquentation : matin 30 enfants pour 4 anim

Pause méridienne 147 enfants pour 16 anim

66 enfants pour 15 anim avec départs échelonnés à partir de 16h10 (1), 16h30 (2), 16h45 (5), 17h30 (1), 18h00 (2), 18h15 (1), 18h30 (1), 19h00 (2).

### Questions des parents d'élèves :

-Concernant la gratuité des 10 min le matin pour les fratries, la mairie n'est toujours pas favorable à cette prise en charge. Cela ne concernerait que quelques familles. Le coût a été évalué à 2500€.

-Quelle animation pouvez-vous mettre en place pour remplacer les TAE ?

Une réflexion est en cours pour réaménager le temps TAE sur le temps de la pause méridienne. Les activités vont être remises en place mais un problème de personnel perdure avec la crise sanitaire. Les parents d'élèves rappellent qu'un budget de 50€ par élève a été alloué par l'état dans le cadre du PEDT.

-La sonnette de l'ALAE dysfonctionne régulièrement et n'est pas entendue depuis le bureau de la directrice donc les parents se trouvent bloquer devant le portail. La mairie prend note.

## 13 -Vie de l'école

**Photo individuelle** a eu lieu le 1<sup>er</sup> /10 puis courant avril aura lieu la **photo de classe**.

**Opération torchons...** sera reconduite après les vacances.

**Médiathèque** : les sorties à la médiathèque ont repris.

**En lien avec le salon du livre :** plusieurs propositions d'intervenants nous ont été faites, les enseignantes de GS et MS/GS ont choisi l'intervention d'une égyptologue qui écrit des livres pour enfants en lien avec ce thème. On est dans l'attente de la réponse de la médiathèque. La mairie maintiendra les intervenants dans les écoles et proposera un format réduit du salon du livre sauf contre ordre lié à la crise sanitaire.

**Ecole et cinéma :** toutes les classes de MS et GS sont concernées. 1<sup>ère</sup> séance le 24/11  
Une sortie au théâtre des préambules sur Muret a été organisée le 5/11 pour les PS.

**Jardins partagés :** Gérald accueillera certaines classes de MS/GS dans l'année pour des activités de jardinage et la classe de PS/MS.

**Piscine :** Les séances commenceront en janvier pour les classes 3 et 7. En fonction du déroulement de la 1<sup>ère</sup> séance et au vu de la situation sanitaire et des contraintes, les séances seront reconduites ou pas.

**Questions des parents :**

Le Planning des séances peut-il être communiqué dès la rentrée ? L'information sera donnée sur le blog de l'école et par mail aux parents d'élèves élus.

**Maison de retraite :** au vu de la situation sanitaire, cet échange n'aura pas lieu cette année.

**Noël :** spectacle prévu le 17 décembre 3 séances de 45min 2 en matinée et une autre l'après-midi. Le Goûter offert par la mairie est maintenu.

**La sortie aux vendanges** prévue pour les 2 classes de PS a été remplacée par une activité foulage sur l'école.

**Sortie scolaire :** pour les PS, la classe PS/MS et de MS occ une sortie à la ferme pédagogique de Seissan dans le Gers a été programmée pour les 7 et 8 juin.

**Pas de Chorale puisque des groupes ont été constitués pour éviter un brassage trop important d'élèves.**

**Kermesse :** elle n'est pas envisageable pour l'instant.

**Liaisons GS/CP** une adaptation des activités doit être proposée en fonction de la situation sanitaire. Une rencontre entre les enseignants des différentes écoles doit avoir lieu courant novembre pour travailler sur des projets. Le mélange des groupes classes devant être évités, il se pourrait que la liaison soit perturbée.

La séance est clôturée à 20h15.